



**Frédérique ROLET**

Secrétaire générale du SNES-FSU

**Sigrïd GERARDIN**

Secrétaire générale du SNUEP-FSU

**Assemblée nationale**

**Aurélien TACHÉ et Catherine FABRE**

126 rue de l'Université

75355 Paris 07 SP

Paris le 25 mai 2018

Madame la rapporteuse,

Monsieur le rapporteur,

Vous avez été chargés, en tant que rapporteurs d'élaborer un avis pour la commission des affaires sociales sur le projet de loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ».

Certaines des dispositions prévues dans le projet de loi concernent l'information des élèves et des étudiants ainsi que des mesures sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU sont particulièrement soucieux de permettre à tous les jeunes d'accéder à une formation qualifiante, correspondant à leurs projets et soutiennent la mise en place de mesures visant à prévenir l'échec et le décrochage scolaire par un travail de prévention, et à permettre à tous les élèves d'accéder à une formation qualifiante. Mais certaines des propositions développées dans le projet de loi posent selon nous plusieurs questions.

En effet, l'extension des prérogatives des régions en matière d'information des élèves, ne doit pas selon nous être un obstacle à la mobilité en présentant en priorité les filières de formation qui auront été privilégiées par les régions, en fonction de considérations économiques. Or, ces préoccupations ne s'inscrivent pas dans la même temporalité que les parcours en formation initiale.

D'autre part, le transfert des délégations régionales de l'ONISEP aux régions aurait pour conséquences d'empêcher le bon fonctionnement de l'établissement public qu'est l'ONISEP, car celui-ci repose sur des interactions régulières entre les délégations et l'office, tant pour la circulation de l'information que pour les productions sur des thèmes spécialisés répartis entre les délégations.

C'est donc la qualité de l'information sur les métiers et les voies de formation et l'égalité de son accès qui risquent d'être mis en cause pour les collégiens et les lycéens selon leur territoire de résidence.

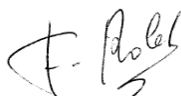
Enfin la proposition d'une mise à disposition des régions, des personnels des DRONISEP mais également des centres d'information et d'orientation du ministère de l'Éducation nationale, dans un contexte de réformes importantes au lycée et dans l'enseignement supérieur ne nous semble pas pertinent, car il va réduire inévitablement la disponibilité de ces personnels envers les élèves et les étudiants, en leur confiant des tâches supplémentaires.

Dans un contexte où de nombreuses officines privées et cabinets de coaching proposent leurs services payants, la suppression du service public d'orientation de l'Éducation nationale, qui accompagnerait ces dispositions législatives, installerait de fait une aide à l'orientation et un accompagnement des élèves à deux vitesses et très discriminant socialement.

Nous souhaiterions donc vous rencontrer afin d'échanger tant sur les questions de formation professionnelle que d'orientation des jeunes.

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer Madame la rapporteuse, Monsieur le rapporteur à l'assurance de nos meilleures salutations.

Frédérique ROLET

Handwritten signature of Frédérique Rolet in blue ink, featuring a stylized 'F' and 'R'.

Sigrid GERARDIN

Handwritten signature of Sigrid Gerardin in blue ink, featuring a stylized 'S' and 'G'.